



HAL
open science

La réorientation des aides directes à l'agriculture française dans la future PAC

Vincent Chatellier, Herve Guyomard

► **To cite this version:**

Vincent Chatellier, Herve Guyomard. La réorientation des aides directes à l'agriculture française dans la future PAC. 2014. hal-02791813

HAL Id: hal-02791813

<https://hal.inrae.fr/hal-02791813>

Submitted on 5 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La réorientation des aides directes à l'agriculture française dans la future PAC

Vincent CHATELLIER¹ et Hervé GUYOMARD²

Introduction

La Commission européenne, le Conseil et le Parlement européen sont parvenus le 26 juin 2013 à la signature d'un accord politique sur la future réforme de la Politique agricole commune (PAC). Les règlements communautaires relatifs la PAC 2015-2020 ont été publiés le 17 décembre 2013 au Journal officiel de l'Union européenne (UE). Dans la continuité des propositions initiales formulées par le Commissaire Dacian Ciolos (Commission européenne, 2010), cet accord constitue une étape supplémentaire sur le long chemin des réformes engagées depuis 1992 (Tangerman et Von Cramon, 2013) et s'inscrit dans un nouveau cadre budgétaire pour la période 2014-2020 (Little et al, 2013). Cet accord couvre plusieurs volets de la PAC, à savoir principalement les modalités d'octroi des aides directes du premier pilier (Capoulas-Santos, 2012), les instruments de régulation des marchés agricoles et de gestion des risques (Dantin, 2013) ou encore les mesures du développement rural. En France, la PAC a déjà fait couler beaucoup d'encre au cours des dernières années, dans des domaines aussi variés que les ambitions et la légitimité de cette politique (Azcarate et Hochart, 2013 ; Bazin et al, 2010 ; Guillou, 2011), le ciblage des aides directes (Chatellier et Guyomard, 2013 ; Bureau et Witzke, 2012), la régulation ou dérégulation des marchés (Kroll et Pouch, 2012 ; Gohin, 2012 ; Chatellier, 2010), les mesures du second pilier et leurs applications régionales (Berriet-Sollicet et al, 2013) ou encore la qualité d'intégration des questions environnementales (Allaire et al, 2013 ; Dupraz et Pech, 2010) et sociales (Bourgeois, 2012).

Pour contribuer aux réflexions engagées sur la PAC post 2015 et sans mésestimer l'impact concomitant des autres facteurs sur la dynamique des revenus agricoles (régulation de l'offre, productivité des facteurs, etc.), cet article traite des implications économiques potentielles, pour différentes catégories d'exploitations agricoles françaises, de la réorientation des aides directes du premier pilier de la PAC. Les principales décisions françaises relatives au ciblage futur de ces aides ont été arrêtées mi-décembre 2013. En vertu du principe de subsidiarité, les Etats membres disposent, en effet, de nombreuses latitudes pour réorienter les aides directes allouées aux agriculteurs, dont : i) le transfert d'une partie des soutiens du premier pilier de la PAC vers le second pilier ; ii) le recours à une éventuelle augmentation du taux de couplage (13% contre 10% actuellement, avec une possibilité supplémentaire de 2% en faveur des protéines végétales) ; iii) l'adoption d'un paiement redistributif, pouvant couvrir jusqu'à 30% de l'enveloppe des fonds du premier pilier, qui autorise au versement d'une surdotation d'aides directes pour les 52 premiers hectares ; IV) les conditions de la mise en œuvre de la convergence du montant des aides directes découplées par hectare à horizon de 2019 (échelle géographique retenue pour l'appliquer, taux de convergence minimal pratiqué au terme de la réforme et programmation des phases de transition).

Partant des éléments mentionnés dans le discours du Président de la République (Hollande, 2013) et des décisions arrêtés par le Ministère en charge de l'Agriculture le 17 décembre 2013 (MAAF, 2013), il est possible de procéder à une évaluation des effets redistributifs attendus de la réforme de la PAC. Au moment de la rédaction de ce texte (mi-janvier 2014), il convient cependant de bien souligner que toutes les modalités précises d'octroi des aides ne sont pas encore définitivement arrêtées. Certains arbitrages techniques sont encore en cours entre les autorités nationales et les représentants de la profession agricole. Ce travail de simulations implique donc de recourir à des hypothèses. Dans un contexte économique caractérisé par une accentuation des écarts de rentabilité entre les activités de grandes cultures et celles d'élevage, cette communication discute de l'intensité du futur rééquilibrage escompté. Elle cherche ainsi à fournir des données chiffrées permettant de mieux se saisir de l'affirmation suivante (MAAF, 2013) : « L'accord obtenu sur la réforme de la PAC post-2013 doit être une opportunité de réorienter les aides en faveur de l'élevage et de l'emploi, sans déséquilibrer les filières et les exploitations des différents secteurs ».

¹ Ingénieur de recherche à l'INRA (SAE2 - Nantes) et Directeur de l'UR 1134 (LERECO).

² Directeur Scientifique « Agriculture » de l'INRA.

1- Les principales hypothèses de simulation des effets de la réforme de la PAC

Les simulations sont menées à partir des données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) français de l'exercice 2011. Ces simulations sont conduites toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire sans anticiper une éventuelle adaptation des agriculteurs à la nouvelle donne (gains de productivité du travail, adaptation aux différents indicateurs et seuils privilégiés, etc.). Elles sont envisagées au terme de l'application du dispositif (2019), sans prendre en compte sa montée en puissance progressive. Une baisse budgétaire unilatérale de 5% est appliquée au montant des DPU pour tenir compte de la baisse des aides entre 2011 et 2014 (modulation) et des perspectives financières 2014-2020. Sans présenter ici toutes les précisions fines des calculs effectués, les simulations intègrent les hypothèses suivantes :

- *Le ciblage de nouveaux fonds au bénéfice des zones à contraintes naturelles.* Cela permet une revalorisation de 15% du montant des ICHN (Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels), la fusion des dispositifs ICHN et PHAE (avec la modification des seuils d'éligibilité et des montants affectés à l'hectare) et l'octroi de nouvelles aides directes aux surfaces herbagères des exploitations laitières localisées dans les zones défavorisées simples. Pour la définition des seuils, il est tenu compte de la transparence dans le cas des GAEC.
- Un transfert de 3% des fonds du pilier I vers le pilier II. Une partie de ces fonds est utilisée en faveur du financement des bâtiments d'élevage (affectation ici au prorata des UGB totaux).
- *Le renforcement du couplage.* Un prélèvement de 3,75% est appliqué au montant initial des aides directes découplées pour dégager une nouvelle enveloppe dédiée au renforcement des aides directes couplées. Les primes couplées aux vaches allaitantes sont maintenues, mais selon les nouveaux seuils et montants : aucune prime n'est versée en deçà de 10 vaches ; une prime de 200 euros par vache est attribuée lorsque la taille du cheptel est inférieure à 40 têtes (avec la transparence GAEC) ; les fonds résiduels sont versés aux vaches allaitantes situées au-delà du seuil). Une prime à la vache laitière est octroyée, dans la limite de 40 vaches par exploitation, avec la transparence GAEC (soit environ 28 euros par tête). Une aide aux activités d'engraissement (8 millions d'euros) est également appliquée au prorata des effectifs vendus de bovins mâles. Les autres primes animales couplées (aide pour les veaux sous la mère, aide ovine, aide caprine, aide au lait de montagne) sont conservées. Dans le secteur des végétaux, les aides couplées (aide pour le blé dur de qualité, le tabac, etc.) sont conservées. Une enveloppe de 151 millions d'euros est ciblée sur les surfaces de protéines végétales. Le ciblage est réalisé en attribuant 40 millions d'euros aux cultures de protéagineux, 8 millions d'euros à la luzerne déshydratée et 103 millions d'euros aux légumineuses fourragères (moyennant certaines hypothèses de calcul, dépendantes des variables disponibles).
- *Le paiement redistributif.* Une surdotation des 52 premiers hectares (avec la transparence pour les GAEC) est appliquée à hauteur de 20% des fonds du premier pilier. Cette surdotation, estimée ici à 96 euros par hectare, concerne l'ensemble des surfaces éligibles aux paiements découplés situées en deçà du seuil fixé (soit environ 14,6 millions d'hectares à l'échelle nationale).
- *La convergence des aides directes découplées.* Le taux de convergence, appliqué au terme de la mise en œuvre de la réforme, est de 70%. Cette convergence s'applique à l'échelle nationale tant pour le paiement vert que pour le droit à paiement de base. Elle s'applique sur le montant résiduel des aides directes du premier pilier, c'est-à-dire après les prélèvements opérés en faveur des zones à contraintes naturelles, du renforcement du couplage et du paiement redistributif.
- *Le plafonnement de l'impact à 30%.* Un bornage est appliqué de façon à ce que les exploitations ne perdent pas plus que 30% du montant initial du droit à paiement de base.

L'impact de la réorientation des aides directes est mesuré, toutes choses égales par ailleurs, en euros par exploitation, par emploi ou par hectare de surface agricole utile (SAU). Il est également apprécié en pourcentage du montant initial des aides directes du premier pilier, de la valeur la production agricole (hors aides directes) ou du résultat courant avant impôt (RCAI).

Pour mettre en lumière l'hétérogénéité des impacts, les exploitations agricoles sont distribuées au travers de différentes grilles typologiques (en fonction des régions, des types de production, etc.). Concernant les analyses par grands types de production, seuls quatre d'entre eux sont retenus ici (bovins-lait, bovins-viande, ovins-caprins et grandes cultures). Pour chaque type de production, des déclinaisons plus fines sont proposées en fonction d'une grille typologique croisant la localisation de l'exploitation (plaine/montagne) et son système technique (Institut de l'Élevage, 2009 ; Chatellier et al, 2010). Les effets de la réorientation des aides directes du premier pilier sont, en effet, proches de la neutralité pour les exploitations orientées vers les productions hors-sol, viticoles, maraîchères et arboricoles. Pour ces derniers types, moins encadrés par les instruments de soutien de la PAC, les effets mesurés sont, dans tous les cas, modestes comparativement à l'impact de la volatilité des prix (ou aux effets de la variabilité des rendements).

2- Un transfert d'aides directes des zones de plaine vers les zones défavorisées

Dans un premier temps, l'impact de la réorientation des aides directes est mesuré à l'échelle des régions administratives françaises, toutes orientations de production confondues (Tableau 1). Plusieurs leviers jouent sur le processus interrégional de réallocation : le choix de recourir à une convergence des aides directes découplées à l'échelle de la nation et non pas de chaque région administrative ; la revalorisation des aides allouées aux zones à contraintes naturelles (principalement vers les zones de montagne, mais également les zones défavorisées simples au travers de l'affectation d'aides sur les surfaces fourragères valorisées par les exploitations laitières) ; la spécialisation agricole, c'est-à-dire la part relative des différents types de production ; le niveau d'intensification des surfaces fourragères (qui interfère sur le montant historiquement alloué d'aides directes découplées par hectare).

Les cinq principales régions gagnantes (au regard de l'indicateur : impact moyen mesuré à l'hectare de SAU) sont, par ordre décroissant, le Limousin, le Languedoc-Roussillon ; la Corse, Rhône-Alpes et l'Auvergne. De nombreuses exploitations agricoles de ces régions sont orientées vers l'élevage extensif d'herbivores et sont bénéficiaires des dispositifs actuels du développement rural (ICHN et PHAE). Elles enregistrent une amélioration moyenne du montant de leurs aides directes comprise entre 27 et 45 euros par hectare de SAU. La région du Limousin occupe la première position du fait de sa très forte spécialisation pour les élevages extensifs allaitants, particulièrement favorisés par le principe de la convergence (dans un cadre où ces élevages conservent le bénéfice des aides directes couplées pour les vaches allaitantes). L'Auvergne, qui regroupe de nombreuses exploitations laitières de montagne, est plus favorisée par la convergence et les mesures dédiées aux zones de montagne que par le recours à la surdotation des 50 premiers hectares (les structures étant extensives et parfois de taille conséquente).

Tableau 1. L'impact régional de la réorientation des aides directes (toutes OTEX) classement par ordre décroissant selon l'indicateur « impact en euros par ha de SAU »

	Nombre d'exploit.	Impact en Millions d'€	Impact du scénario testé en euros ou en %					
			/ Exploit.	/ UTA	/ Ha de SAU	/ Aides	% Product.	% RCAI
Limousin	7 730	34	4 500	2 800	45	11%	5,5%	22%
L. Roussillon	15 830	28	1 800	800	39	13%	1,4%	7%
Corse	1 450	5	3 700	1 900	39	13%	3,9%	14%
Rhône-Alpes	20 700	36	1 700	800	28	7%	1,2%	5%
Auvergne	14 070	36	2 500	1 700	27	6%	2,6%	8%
Franche-Comté	6 100	17	2 800	1 600	25	8%	1,6%	5%
PACA	11 290	10	900	300	23	6%	0,6%	2%
Midi-Pyrénées	25 730	14	500	300	7	2%	0,5%	2%
Aquitaine	23 850	-1	0	0	-1	0%	0,0%	0%
Pays-de-la-Loire	24 760	-12	-500	-200	-6	-1%	-0,2%	-1%
Bretagne	25 300	-14	-600	-300	-9	-2%	-0,2%	-1%
Bourgogne	14 760	-16	-1 100	-500	-10	-3%	-0,6%	-2%
Poitou-Charentes	17 170	-22	-1 300	-700	-13	-4%	-0,7%	-2%
Basse-Normandie	12 590	-19	-1 500	-800	-16	-5%	-0,7%	-4%
Lorraine	7 700	-28	-3 700	-1 900	-24	-7%	-1,6%	-5%
Centre	18 010	-91	-5 100	-2 600	-39	-12%	-2,4%	-8%
Haute-Normandie	6 830	-44	-6 500	-3 500	-55	-16%	-2,8%	-13%
Alsace	6 580	-17	-2 700	-1 200	-59	-15%	-1,6%	-5%
Nord-Pas-de-Calais	10 280	-53	-5 100	-2 600	-63	-17%	-2,2%	-9%
Ch.-Ardennes	18 950	-105	-5 500	-2 600	-63	-18%	-2,0%	-6%
Ile-de-France	4 110	-38	-9 300	-4 800	-71	-21%	-3,9%	-11%
Picardie	10 660	-116	-10 900	-5 900	-85	-22%	-4,1%	-13%
France	304 420	-396	-1 300	-600	-15	-4%	-0,7%	-3%

Sources : Agreste – RICA France 2011 / Traitement INRA SAE2 Nantes

Les cinq principales régions perdantes sont, par ordre décroissant (selon le même indicateur), la Picardie, l'Île de France, Champagne-Ardenne, Nord-Pas-De-Calais et l'Alsace. Ces régions, qui perdent en moyenne entre 59 et 85 euros d'aides directes par hectare de SAU, se caractérisent par une forte spécialisation céréalière et, parfois, par la présence simultanée de productions bovines intensives. Elles avaient bénéficié, lors de la réforme de la PAC de 1992, de rendements historiques en céréales plus élevés que la moyenne nationale, d'où une plus forte sensibilité au processus de convergence. Rapporté au chiffre d'affaires régional, l'impact oscille entre 2% et 4%. Il convient d'interpréter ces résultats avec pondération pour trois raisons : les exploitations de ces régions bénéficient de performances économiques souvent nettement supérieures à la moyenne nationale ; les gains de productivité du travail escomptés d'ici 2020 seront plus importants dans les exploitations de grandes cultures que dans les élevages extensifs des zones défavorisées ; la forte volatilité du prix de vente des produits agricoles et les variations interannuelles des rendements céréaliers, font que l'impact spécifique de cette réforme sera dilué dans un ensemble plus vaste de facteurs d'influence.

Tableau 2. L'impact de la réorientation des aides directes selon les zones géographiques

	Nombre d'exploit.	RCAI / UTAF	Impact du scénario testé en euros ou en %					
			/ Exploit.	/ UTA	/ Ha de SAU	/ Aides	% Product.	% RCAI
Plaine	184 630	28 000	-3 000	-1 400	-37	-10%	-1,3%	-5%
ZD Simple	64 690	19 300	-1 000	-500	-10	-3%	-0,6%	-2%
Piémont	11 500	15 300	3 600	2 100	39	10%	3,2%	13%
Montagne	43 600	14 600	4 000	2 300	53	11%	3,9%	13%
Ensemble	304 420	23 700	-1 300	-600	-15	-4%	-0,7%	-3%

Sources : Agreste – RICA France 2011 / Traitement INRA SAE2 Nantes

L'impact du scénario a également été évalué en fonction des grands types de zones géographiques (Tableau 2). Un transfert d'aides s'opère des zones de plaine (-553 millions d'euros, soit -37 euros par hectare de SAU) vers les zones de piémont (+41 millions d'euros, soit +39 euros par hectare) et celles de montagne (+174 millions d'euros, soit +53 euros par hectare). Pour ces deux dernières zones, l'amélioration moyenne du revenu des exploitations agricoles est estimée aux environs de 13% au terme de l'application de la réforme (soit entre 2% et 3% lors de la première année de mise en œuvre). A contrario, les zones de plaine sont perdantes, en moyenne à hauteur de 5% de leur revenu.

3- Vers un rééquilibrage des aides directes entre faveurs des productions de ruminants ?

Les effets régionaux présentés précédemment résultent, pour beaucoup, d'un effet de spécialisation agricole. Une analyse pour les quatre principaux types concernés (bovins-lait, bovins-viande, ovins-caprins et grandes cultures) permet, d'une part, de quantifier l'impact du rééquilibrage opéré entre productions animales et végétales et, d'autre part, de mettre en lumière l'existence d'une forte hétérogénéité de sensibilités au sein de chaque type en fonction du système technique adopté et de la localisation.

3-1- Les exploitations laitières : un impact positif en montagne, mais négatif en plaine

Pour les exploitations laitières, l'impact du scénario est, en moyenne nationale, négatif (- 1 900 euros en moyenne), mais d'importants écarts sont mesurés entre catégories (Tableau 3). Les exploitations de plaine sont négativement impactées (en moyenne nationale : -36 euros d'aides par hectare ou -6% de revenu). La baisse des aides directes est assez importante en Picardie (-92 euros par hectare), dans le Nord-Pas-De-Calais (-77 euros par hectare) et, dans une moindre mesure en Bretagne (-22 euros par hectare). Les exploitations laitières des zones défavorisées sortent gagnantes, surtout en montagne. En Auvergne, où les structures sont pénalisées par une faible productivité et une difficile différenciation commerciale de leurs produits finis (peu de retour sur le prix du lait payé au producteur), l'impact est positif à raison de 49 euros par hectare ou l'équivalent de 33% du revenu initial. En Franche-Comté, où la différenciation mieux maîtrisée des filières fromagères apporte plus de valeur ajoutée aux producteurs, l'impact est également significatif (+8% de revenu).

Tableau 3. L'impact de la réorientation des aides directes pour les exploitations laitières

	Nombre d'exploit.	RCAI / UTAF	Impact en euros ou en %				
			€ par Exploit.	€ par UTA	€ par ha SAU	% aides directes	% du RCAI
* Plaine	56 350	34 500	-4 000	-1 900	-36	-10%	-6%
- Très spécialisées lait, maïs fourrage non limité	9 660	27 700	-2 600	-1 500	-38	-10%	-6%
- Très spécialisées lait, maïs fourrage limité	6 150	31 600	-1 200	-700	-16	-4%	-2%
- Très spécialisées lait, herbager	2 630	27 800	1 200	700	17	4%	3%
- Diversifiées en bovins viande, avec vaches allaitantes	7 980	29 900	-800	-400	-7	-2%	-1%
- Diversifiées en bovins-viande, avec bovins mâles	6 220	33 300	-3 700	-2 100	-36	-10%	-7%
- Diversifiées en granivores (porcs et volailles)	5 210	33 600	100	0	1	0%	0%
- Diversifiées polyculture, pas de v. bov., maïs non limité	7 940	41 200	-9 200	-3 600	-66	-17%	-10%
- Autres polyculture-élevage	9 900	40 200	-8 400	-3 400	-50	-14%	-10%
* Montagne et piémont	18 600	23 200	4 700	2 600	56	13%	12%
- Très spécialisées lait, avec maïs fourrage	3 990	21 800	2 500	1 400	35	8%	7%
- Très spécialisées lait, herbager	8 210	24 100	6 000	3 800	77	19%	17%
- Diversifiées en bovins viande, avec vaches allaitantes	4 460	23 500	5 000	2 700	48	11%	13%
- Autres exploitations laitières de montagne-piémont	1 940	21 700	2 600	1 200	32	7%	6%
Exploitations laitières (total)	74 950	32 100	-1 900	-900	-18	-5%	-3%

Sources : Agreste – RICA France 2011 / Traitement INRA SAE2 Nantes

Sous un angle plus technique, les exploitations laitières de plaine très spécialisées, avec une forte proportion de maïs ensilage dans leur assolement, sont légèrement pénalisées, de même que celles diversifiées en bovins-viande (engraissement de jeunes bovins). Pour ces systèmes, l'impact aurait été encore plus négatif si le paiement redistributif sur les 52 premiers hectares n'avait pas été adopté. Cette option est, en effet, particulièrement avantageuse pour les structures peu dotées en foncier, mais riche en emplois (ce d'autant que les GAEC, nombreux dans le secteur laitier, bénéficient de la transparence). Les exploitations laitières qui recourent à une forte intensification de leurs surfaces fourragères pour déployer en parallèle des surfaces conséquentes de céréales sont également perdantes. Au sein des systèmes laitiers de montagne (bénéficiaires des ICHN), l'impact le plus positif concerne les exploitations de taille moyenne qui ne percevaient pas jusqu'alors la PHAE. Non seulement elles deviendront éligibles au nouveau dispositif (fusion de l'ICHN et de la PHAE), mais elles ne seront pas affectées par l'abaissement du seuil de surfaces de 100 hectares (ex-PHAE) à 75 hectares (nouveau dispositif). Pour les exploitations laitières de montagne (avec ICHN) de plus de 75 hectares, l'abaissement du seuil entraîne une perte d'aides directes, mais laquelle est très généralement contrebalancée la mise en œuvre de la convergence.

3-2- Les exploitations bovins-viande : une amélioration sensible du revenu pour les allaitants extensifs

Les exploitations françaises orientées vers la production de bovins-viande sont, en moyenne nationale, positivement impactées par la réorientation des aides directes du premier pilier : +11 euros par hectare ou l'équivalent de 4% du revenu initial (Tableau 4). Cela tient surtout au fait qu'elles obtiennent un retour positif d'aides via l'application de la convergence, tout en conservant les paiements couplés (prime aux vaches allaitantes). Si, du fait de leur (souvent) grande taille, ces élevages sont moins directement bénéficiaires de la surdotation des 52 premiers hectares que les exploitations laitières intensives de l'Ouest, elles sont en revanche favorisées par la revalorisation des ICHN.

Tableau 4. L'impact de la réorientation des aides directes pour les exploitations bovins-viande

	Nombre d'exploit.	RCAI / UTAF	Impact en euros ou en %				
			€ par Exploit.	€ par UTA	€ par ha SAU	% aides Pilier 1	% du RCAI
* Plaine	52 060	27 400	-100	-100	-1	0%	0%
- Engraisseurs (spécialisés et diversifiés)	3 130	45 700	-8 600	-5 000	-89	-22%	-14%
- Très spécialisées en bovins-viande, naisseur	14 160	16 200	3 600	2 700	34	8%	18%
- Très spécialisées en bov.-viande, naisseur-engraisseur	4 320	24 400	800	500	7	2%	2%
- Diversifiées en ovins-caprins	4 350	17 500	4 500	2 200	69	17%	18%
- Diversifiées en granivores (porcs et volailles)	3 140	20 200	4 500	2 500	53	11%	14%
- Diversifiées en grandes cultures	9 130	45 200	-6 300	-3 700	-43	-13%	-10%
- Diversifiées en polyculture-élevage	13 840	27 900	-700	-400	-6	-2%	-2%
* Montagne-piémont	20 800	15 600	4 300	3 000	47	10%	21%
- Très spécialisées en bovins-viande	13 880	14 400	4 900	3 600	48	11%	27%
- Diversifiées en ovins-caprins	3 570	15 700	4 300	2 900	61	11%	19%
- Autres exploitations bovins-viande montagne-piémont	3 360	19 800	2 100	1 200	29	6%	8%
Exploitations bovins-viande (total)	72 860	24 000	1 200	700	11	3%	4%

Sources : Agreste – RICA France 2011 / Traitement INRA SAE2 Nantes

Les effets sont cependant très hétérogènes d'un système technique à l'autre. Les exploitations de plaine très spécialisées dans l'engraissement de bovins mâles (atelier de jeunes bovins), au demeurant peu nombreuses dans l'hexagone, sont fortement pénalisées (-8 600 euros en moyenne par exploitation). Elles bénéficient d'un montant élevé de paiements découplés par hectare car les primes accordées à la production de bovins mâles ont été découplées et le mode de production est souvent intensif (culture de maïs ensilage, chargement animal important, etc.). Les exploitations relevant du système « naisseur » (production de brouillards) sont, quant à elles, favorisées, y compris dans les zones de plaine. Les exploitations de montagne-piémont très spécialisées en bovins-viande enregistrent un impact positif significatif (+4 900 euros par exploitation). Si les exploitations du système « naisseur-engraisseur » sortent légèrement gagnantes en moyenne nationale, cela est rarement le cas pour les structures les plus intensives de l'Ouest.

3-3- Les exploitations ovins-caprins : un fort contraste entre plaine et montagne

Pour des raisons proches de celles développées précédemment (maintien de soutiens couplés, faible intensification des surfaces fourragères, etc.), les exploitations de montagne-piémont spécialisées en production ovine (brebis allaitantes ou brebis laitières) sont favorisées (Tableau 5). Elles bénéficient d'une augmentation d'aides directes de 64 euros par hectare (soit +22% de revenu). Cette perspective positive s'inscrit dans la continuité de mesures qui avaient déjà été très favorables lors du bilan de santé de la PAC (Chatellier et Guyomard, 2011). Dans les zones de plaine, l'impact est, en revanche, nettement plus modeste.

Tableau 5. L'impact de la réorientation des aides directes pour les exploitations ovins-caprins

	Nombre d'exploit.	RCAI / UTAF	Impact en euros ou en %				
			€ par Exploit.	€ par UTA	€ par ha SAU	% aides Pilier 1	% du RCAI
* Plaine	6 560	21 900	-1 000	-600	-13	-3%	-3%
- Spécialisées en brebis allaitantes	1 420	20 800	-600	-500	-8	-1%	-3%
- Spécialisées en chèvres	1 840	11 800	2 000	1 100	65	13%	10%
- Autres exploitations ovins de plaine	3 300	28 600	-2 900	-1 700	-27	-7%	-7%
* Montagne et piémont	7 510	19 500	5 800	3 900	64	15%	22%
- Spécialisées en brebis allaitantes	3 360	16 000	7 400	5 600	61	14%	37%
- Spécialisées en brebis laitières	2 440	24 300	4 500	3 300	65	14%	14%
- Autres exploitations ovins-caprins montagne-piémont	1 710	19 100	4 400	2 400	69	19%	14%
Exploitations ovins-caprins (total)	14 070	20 700	2 600	1 700	30	7%	9%

Sources : Agreste – RICA France 2011 / Traitement INRA SAE2 Nantes

L'augmentation des aides directes aux ovins de montagne va dans le sens d'un rééquilibrage des revenus. Il n'en demeure pas moins que de nombreux autres paramètres resteront, dans ce secteur comme dans les autres, centraux dans la dynamique future des revenus (performances techniques, productivité des facteurs, autonomie des systèmes, modalités du financement à l'installation, valorisation des produits de qualité, etc.).

3-4- Les exploitations céréalières : en dépit d'une perte d'aides directes, était-ce le bon compromis ?

Les 57 100 exploitations françaises spécialisées en grandes cultures (et sans activité d'herbivores) ont dégagé, en moyenne pour l'exercice 2011, un revenu (RCAI) de 53 300 euros par UTA familiale, soit un niveau nettement supérieur à celui observé dans les activités d'élevage. Si des différentiels de revenus ont toujours existé en secteurs productifs, ils atteignent aujourd'hui des niveaux plus élevés que par le passé. Ce constat suscite aujourd'hui des débats parfois vifs au sein de la profession agricole, ce d'autant que le prix des aliments a été impacté par l'augmentation du prix des végétaux et que les activités d'élevage sont considérées comme plus astreignantes en termes de travail. Il en résulte aussi, du moins dans les régions peu denses en élevages et où cela est possible au plan agronomique, un recul accentué des surfaces fourragères et, parfois dans certaines communes, la disparition pure et simple de l'élevage. La bonne performance économique moyenne des exploitations céréalières tient, pour une grande part, au niveau élevé du prix international des céréales et, aussi, à la possibilité de valoriser les céréales françaises sur les marchés d'exports. Les exploitations de grandes cultures parviennent donc, depuis plusieurs années maintenant, à cumuler une conjoncture favorable de prix avec la préservation des montants historiquement acquis d'aides directes. Conformément au principe du découplage, adopté dans une période où les prix étaient rappelés le moins volatils qu'aujourd'hui, le montant des aides directes allouées aux agriculteurs n'est pas ajuster par les pouvoirs publics en fonction de l'évolution des prix de marché.

Tableau 6. L'impact de la réorientation des aides directes pour les exploitations de grandes cultures

	SAU de l'exploitation (en hectares)					Total
	100 ha <	100 à 150	150 à 200	200 à 250	> 250	
Nombre d'exploitations	28 700	12 700	7 800	4 000	3 900	57 100
Unité de Travail Agricole (UTA)	1,30	1,50	1,80	2,14	3,07	1,59
Unité de Travail Agricole Familiale (UTAF)	1,10	1,22	1,34	1,50	1,77	1,23
Superficie agricole utile (SAU)	61	123	174	225	312	119
Production agricole (hors aides) par exploitation	103 000	187 200	273 600	354 900	506 900	190 300
Production agricole (hors aides) par UTA	79 200	124 800	152 000	165 800	165 100	119 700
Aides directes totales par exploitation	20 500	40 800	56 400	72 400	101 200	39 100
Aides directes totales par UTA	15 800	27 200	31 300	33 800	33 000	24 600
RCAI	35 900	66 700	95 200	109 700	175 900	65 600
RCAI par UTA Familiale	32 700	54 600	71 100	73 100	99 400	53 300
Euros par exploitation	-2 200	-7 500	-11 900	-16 100	-23 300	-7 100
Euros par UTA	-1 700	-5 000	-6 600	-7 500	-7 600	-4 500
Euros par ha de SAU	-37	-61	-69	-72	-75	-60
En % des aides directes	-11%	-18%	-21%	-22%	-23%	-18%
En % de la production (hors aides)	-2%	-4%	-4%	-5%	-5%	-4%
En % du RCAI	-6%	-11%	-12%	-15%	-13%	-11%

Sources : Agreste – RICA France 2011 / Traitement INRA SAE2 Nantes

Pour les exploitations françaises spécialisées en grandes cultures, les décisions nationales relatives à la future PAC entraînent, toutes choses égales par ailleurs, une baisse des aides directes de 18%, soit l'équivalent de 60 euros par hectare ou 11% du revenu (Tableau 6). Sachant que cette baisse sera lissée sur une période de cinq années, l'impact réel à court terme (pour la première année) restera assez limité. Ces résultats montrent que le revenu des producteurs français de céréales sera sûrement moins influencé par la réforme de la PAC proprement dite que par l'évolution des rapports de prix (charges/produits) et les gains de productivité du travail (surfaces cultivées par emploi). De manière plus ciblée, les 3 900 exploitations les plus grandes (plus de 250 hectares de SAU), dont le revenu moyen s'établissait à près de 100 000 euros par UTA familiale en 2011, sont proportionnellement plus pénalisées (-75 euros par hectare ou -13% du RCAI) du fait de leur plus grande sensibilité au paiement redistributif. Les 28 700 exploitations de grandes cultures de moins de 100 hectares perdent, en moyenne, 37 euros par hectare ou 11% du montant initial des aides directes. Parmi les exploitations de grandes cultures, l'impact est un peu plus marqué pour les unités orientées vers la production de maïs grain avec irrigation (celles-ci avaient en effet bénéficié d'un rendement historique en céréales plus élevé lors de la réforme de la PAC de 1992).

Conclusion

Partant des décisions françaises présentées le 17 décembre 2013, et moyennant plusieurs hypothèses de calcul sur lesquelles il sera naturellement souhaitable de revenir ultérieurement, il apparaît que la future PAC devrait entraîner une redistribution des aides directes du premier pilier, d'une part, des zones de plaine vers les zones défavorisées et, d'autre part, des exploitations bovines intensives et des exploitations céréalières vers les élevages extensifs d'herbivores. Ce rééquilibrage des aides directes, qui ne manquera pas d'être considéré comme largement insuffisant par certains dans un contexte de prix très favorable aux productions végétales et trop exigeants par d'autres (du fait des incertitudes qui pèsent sur les prix futurs ou de la grande hétérogénéité du secteur céréalier), est finalement assez proche, en termes d'impacts, à ce qui avait déjà prévalu lors des décisions du bilan de santé de la PAC. Au moins quatre décisions, qui n'étaient d'ailleurs pas obligatoires, favorisent les transferts d'aides entre catégories d'exploitations : la convergence des aides directes découplées s'appliquera à l'échelle nationale et non pas régionale (option favorable à un transfert d'aides au bénéfice des zones où le montant initial du droit à paiement unique par hectare est le plus faible que la moyenne nationale) ; l'introduction d'une surdotation des premiers hectares est favorable aux structures les plus limitées en foncier (ce qui est le cas de nombreuses exploitations bovines intensives souvent mobilisatrices d'emplois) et défavorable aux plus grandes exploitations (souvent orientées, mais pas toujours, vers la production de céréales) ; la revalorisation du montant des ICHN et la fusion des dispositifs PHAE-ICHN favorisent les exploitations des zones défavorisées ; le maintien des aides directes couplées actuelles et l'extension (au demeurant modeste) du principe du couplage à d'autres productions agricoles (vaches laitières, engraissement de bovins mâles et protéines végétales) favorise globalement l'élevage.

Si les décisions prises en France entraîneront une redistribution des aides directes au bénéfice principal des élevages extensifs d'herbivores et des zones défavorisées, il est vrai aussi de dire que les autorités nationales n'ont pas utilisé toutes les marges de manœuvre laissées à leur disposition. Ainsi, la convergence des aides directes découplées entrera en application en douceur (sur quatre années, ce qui a pour effet de diluer dans le temps les impacts) et ne sera que partielle au terme de la réforme (à hauteur de 70%) alors qu'il était possible procéder à une convergence totale (mais celle-ci aurait été défavorable aux exploitations bovines intensives déjà souvent perdantes avec le dispositif adopté). De même, il aurait été possible de favoriser davantage les exploitations bovines intensives en utilisant 30% de l'enveloppe des fonds du premier pilier pour surdoter les premiers hectares (et non pas 20%).

Les options retenues en France résultent, comme toujours dans ce type d'exercice, d'un compromis politique arrêté dans un cadre réglementaire européen bien délimité et dans une conjoncture économique donnée. Au cours de ces dernières années, les débats relatifs à la réallocation des aides directes en agriculture ont souvent été intellectuellement contraints dans la mesure où non seulement le support principal privilégié pour l'octroi des aides directes demeure toujours les surfaces agricoles, mais où les références historiquement acquises continuent de jouer un rôle central. Le ciblage des aides directes de la PAC en fonction des emplois induits/générés demeure toujours modeste. De même, les fonds déployés en faveur de l'adaptation des systèmes techniques à la nouvelle donne énergétique ou climatique sont assez limités. La PAC serait-elle condamnée à n'avancer que par petits pas successifs ?

Bibliographie

- Allaire G., Fuzeau V., Therond O., 2013. La diversité des cultures et l'écologisation de la PAC. *INRA Sciences sociales*, n°1/2013, 7 p.
- Azcarate T., Hochart R., 2013. Débat sur la PAC après 2013. *Economie Rurale*, n°334, pp 99-105.
- Bazin G., 2010. Quelle PAC pour quelle agriculture européenne après 2013 ? Synthèse des travaux du groupe « PAC 2013 » de l'Académie d'Agriculture de France, séance du 14 avril, 12 p.
- Berriet-Sollic, Trouvé A., Lépicié D., 2013. Le développement rural en Europe. Quel avenir pour le deuxième pilier de la PAC ? Collection Business & innovation, 336 p.
- Bourgeois L., 2013. La PAC à contre-emploi. *Pour*, n°218, pp. 11-16.
- Bureau J.C., Witzke H.P., 2010. The single payment scheme after 2013: new approach, new targets. External Study for European Parliament (Directorate General for internal policies), 167 p.
- Capoulas-Santos L., 2012. Projet de rapport sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la politique agricole commune, Bruxelles, 72 p.
- Chatellier V., Guyomard H., 2013. The October 2011 legislative proposals for CAP reform: a French point of view. *New Medit (Mediterranean Journal of Economics, Agriculture and Environment)*, vol 12 (3), pp. 11-19.
- Chatellier V., Guyomard H., 2011. Le bilan de santé de la PAC et le rééquilibrage des soutiens à l'agriculture française. *Economie Rurale*, n°323: 4-20.
- Chatellier V. Guesdon J.C., Guyomard H., Perrot C. (2010). Les producteurs d'ovins et les éleveurs laitiers extensifs sont les principaux bénéficiaires de l'application du bilan de santé de la PAC. *INRA Productions Animales*, volume 23 (3), pp 243-254.
- Chatellier, 2010. La PAC et ses mécanismes actuels et futurs de régulation des marchés agricoles. *Notes et études socio-économiques*, n°34, pp. 7-35.
- Commission européenne, 2013. Réforme de la PAC : explication des principaux éléments. Mémo, Bruxelles le 26 juin 2013, 9 p.
- Commission européenne, 2010. La PAC à l'horizon 2020 : Alimentation, ressources naturelles et territoire - relever les défis de l'avenir. Com 672 (final) du 18 novembre, 16 p.
- Dantin M., 2012. Projet de rapport sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant organisation commune des marchés des produits agricoles (OCM unique), Bruxelles, 315 p.
- Dupraz P., Pech M., 2010. Quelle politique agri-environnementale ? *Dossiers de l'Environnement de l'INRA*, n°31, pp 87-94.
- Gohin A., 2012. Les mécanismes de l'OCM unique et les instruments de gestion des risques dans le cadre de la nouvelle PAC. Note 474-539 du Parlement européen (département thématique B), 73 p.
- Guillou M., 2011. Pour PAC ambitieuse, mais renouvelée. *Politique étrangère*, 2011/2, pp. 321-334.
- Hollande F., 2013. Intervention du Président de la République lors du 22^{ème} sommet de l'élevage, 22-10, 8 p.
- Journal officiel de l'UE, 2013. Règlement n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, 62 p.
- Journal officiel de l'UE, 2013. Règlement n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la PAC, 59 p.
- Journal officiel de l'UE, 2013. Règlement n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil portant organisation commune des marchés des produits agricoles, 184 p.
- Journal officiel de l'UE, 2013. Règlement n°1307/2013 du Parlement européen et du Conseil établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la PAC, 63 p.
- Institut de l'Elevage, 2009. Le bilan de santé de la PAC en France : un rééquilibrage en faveur de l'élevage. Dossier Economie de l'Elevage (hors-série), 41p
- Kroll J.C., Pouch T., 2012. Régulation versus dérégulation des marchés agricoles : la construction sociale d'un clivage économique. *L'homme et la société*, n°183-184, pp 181-206.

Little J., Massot A., Ragonnaud G., Tropea F., 2013. Conclusions du Conseil européen sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020 et la PAC. Note 495.849 du Parlement européen (département thématique B), 72 p.

MAAF, 2013. PAC 2014-2020 : application des orientations annoncées le 2 octobre à Cournon - relevé de décisions suite au CSO du 17 décembre 2013, 10 p.

Tangerman S., Von Cramon S., 2013. Agricultural Policy in the European Union - An Overview. Working Paper 1302, Department für Agrarökonomie und Rurale Entwicklung, 71 p.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier Christophe Perrot de l'Institut de l'Élevage avec qui des travaux ont été menés parallèlement sur le thème de la réforme de la PAC (colloque 3R, décembre 2013).

Annexe 1. Les emplois et les surfaces dans les exploitations agricoles en France

	Nombre d'exploitations	UTA Totales	SAU (hectares)	SAU / UTA (hectares)	SFP / SAU	SCOP / SAU
Exploitations laitières (ensemble)	74 950	2,00	104	52	67%	31%
* Plaine	56 350	2,07	110	53	62%	36%
- Très spécialisées lait, maïs fourrage non limité	9 660	1,78	68	38	73%	25%
- Très spécialisées lait, maïs fourrage limité	6 150	1,74	77	44	81%	18%
- Très spécialisées lait, herbager	2 630	1,67	71	43	89%	11%
- Diversifiées en bovins viande, avec vaches allaitantes	7 980	1,99	122	61	81%	18%
- Diversifiées en bovins-viande, avec bovins mâles	6 220	1,78	101	57	78%	21%
- Diversifiées en granivores (porcs et volailles)	5 210	2,20	73	33	71%	28%
- Diversifiées en polyculture, pas de v. bovine, maïs non limité	7 940	2,53	140	55	41%	55%
- Autres polyculture-élevage	9 900	2,49	170	68	49%	51%
* Montagne et piémont	18 600	1,76	83	47	85%	11%
- Très spécialisées lait, avec maïs fourrage	3 990	1,80	70	39	81%	14%
- Très spécialisées lait, herbager	8 210	1,59	78	49	88%	7%
- Diversifiées en bovins viande, avec vaches allaitantes	4 460	1,85	106	57	88%	9%
- Autres exploitations laitières de montagne-piémont	1 940	2,19	83	38	69%	25%
Exploitations bovins-viande (total)	72 860	1,57	105	67	64%	30%
* Plaine	52 060	1,62	110	68	59%	38%
- Engraisers (spécialisés et diversifiés)	3 130	1,71	97	56	22%	70%
- Très spécialisées en bovins-viande, naisseur	14 160	1,34	106	79	89%	10%
- Très spécialisées en bovins-viande, naisseur-engraisseur	4 320	1,54	108	70	86%	14%
- Diversifiées en ovins-caprins	4 350	2,11	66	31	92%	7%
- Diversifiées en granivores (porcs et volailles)	3 140	1,82	86	47	79%	19%
- Diversifiées en grandes cultures	9 130	1,69	145	86	23%	71%
- Diversifiées en polyculture-élevage	13 840	1,67	116	70	51%	46%
* Montagne-piémont	20 800	1,43	92	65	77%	8%
- Très spécialisées en bovins-viande	13 880	1,34	102	76	81%	6%
- Diversifiées en ovins-caprins	3 570	1,45	70	48	68%	6%
- Autres exploitations bovins-viande de montagne-piémont	3 360	1,77	74	42	67%	24%
Exploitations ovins-caprins (total)	14 070	1,55	86	56	52%	27%
* Plaine	6 560	1,65	81	49	50%	48%
- Spécialisées en brebis allaitantes	1 420	1,29	86	66	86%	14%
- Spécialisées en chèvres	1 840	1,85	31	17	81%	23%
- Autres exploitations ovins de plaine	3 300	1,70	106	63	32%	64%
* Montagne et piémont	7 510	1,47	91	62	53%	10%
- Spécialisées en brebis allaitantes	3 360	1,31	120	92	52%	8%
- Spécialisées en brebis laitières	2 440	1,39	69	50	64%	13%
- Autres exploitations ovins-caprins de montagne-piémont	1 710	1,88	64	34	42%	12%
Exploitations de granivores (moins de 5 UGB herbivores)	13 160	1,74	41	23	10%	80%
- Avec une production porcine (mais sans volailles)	4 180	2,20	55	25	6%	89%
- Avec volailles et autres combinaisons granivores	8 980	1,53	34	22	13%	73%
Exploitations de grandes cultures (moins de 5 UGB herb.)	57 130	1,59	119	75	4%	84%
- Spécialisées COP, avec une orientation blé tendre	25 810	1,56	130	83	3%	81%
- Spécialisées COP, avec une orientation blé dur	3 020	1,37	98	71	3%	86%
- Spécialisées COP, avec une orientation maïs grain	10 870	1,52	83	55	6%	83%
- Spécialisées COP, avec une orientation oléagineux	5 320	1,70	128	75	3%	91%
- Autres exploitations diversifiées de grandes cultures	12 110	1,74	129	74	4%	86%
Exploitations viticoles (moins de 5 UGB herb.)	45 150	2,75	23	8	4%	21%
Exploitations arboricoles et maraîchères (moins de 5 UGB herb.)	17 680	4,35	17	4	9%	26%
Autres exploitations agricoles (moins de 5 UGB herbivores)	9 430	2,12	62	29	8%	73%
Ensemble des exploitations agricoles	304 420	2,04	85	42	43%	46%

Annexe 2. La production agricole et la productivité dans les exploitations agricoles en France (euros)

	Production agricole + Aides directes			Production agricole		
	/ Exploitation	/ UTA	/ SAU	/ Exploitation	/ UTA	/ SAU
Exploitations laitières (ensemble)	262 200	131 100	2 530	222 700	111 300	2 150
* Plaine	293 100	141 600	2 660	252 500	122 000	2 290
- Très spécialisées lait, maïs fourrage non limité	211 400	118 700	3 120	185 300	104 100	2 740
- Très spécialisées lait, maïs fourrage limité	195 000	112 100	2 530	166 400	95 600	2 160
- Très spécialisées lait, herbager	150 900	90 400	2 120	122 600	73 400	1 720
- Diversifiées en bovins viande, avec vaches allaitantes	259 400	130 400	2 130	213 900	107 500	1 750
- Diversifiées en bovins-viande, avec bovins mâles	239 200	134 400	2 380	202 600	113 800	2 010
- Diversifiées en granivores (porcs et volailles)	362 000	164 600	4 970	334 400	152 000	4 590
- Diversifiées en polyculture, pas de v. bovine, maïs non limité	420 000	166 000	3 000	366 400	144 800	2 620
- Autres polyculture-élevage	386 000	155 000	2 270	326 900	131 300	1 930
* Montagne et piémont	168 500	95 700	2 020	132 500	75 300	1 590
- Très spécialisées lait, avec maïs fourrage	173 900	96 600	2 500	141 900	78 800	2 040
- Très spécialisées lait, herbager	148 400	93 300	1 910	116 700	73 400	1 500
- Diversifiées en bovins viande, avec vaches allaitantes	187 000	101 100	1 770	139 500	75 400	1 320
- Autres exploitations laitières de montagne-piémont	199 700	91 200	2 420	163 300	74 600	1 980
Exploitations bovins-viande (total)	167 900	107 000	1 600	124 600	79 300	1 180
* Plaine	191 900	118 400	1 740	148 000	91 400	1 340
- Engraisseeurs (spécialisés et diversifiés)	264 100	154 500	2 740	224 400	131 200	2 320
- Très spécialisées en bovins-viande, naisseur	118 400	88 400	1 120	72 900	54 400	690
- Très spécialisées en bovins-viande, naisseur-engraisseeur	166 400	108 000	1 540	114 800	74 600	1 060
- Diversifiées en ovins-caprins	202 400	95 900	3 080	176 300	83 600	2 680
- Diversifiées en granivores (porcs et volailles)	261 900	143 900	3 060	222 700	122 400	2 600
- Diversifiées en grandes cultures	247 500	146 500	1 710	198 100	117 200	1 370
- Diversifiées en polyculture-élevage	202 800	121 400	1 750	159 200	95 300	1 370
* Montagne-piémont	108 000	75 500	1 170	65 800	46 000	710
- Très spécialisées en bovins-viande	102 500	76 500	1 000	57 400	42 800	560
- Diversifiées en ovins-caprins	91 300	63 000	1 300	53 600	37 000	770
- Autres exploitations bovins-viande de montagne-piémont	148 300	83 800	1 990	113 600	64 200	1 520
Exploitations ovins-caprins (total)	126 300	81 500	1 470	89 600	57 800	1 040
* Plaine	141 400	85 700	1 750	106 800	64 700	1 320
- Spécialisées en brebis allaitantes	103 200	80 000	1 200	57 100	44 200	670
- Spécialisées en chèvres	90 900	49 100	2 960	75 300	40 700	2 450
- Autres exploitations ovins de plaine	185 700	109 300	1 750	145 600	85 600	1 370
* Montagne et piémont	113 200	77 000	1 240	74 700	50 800	820
- Spécialisées en brebis allaitantes	99 200	75 700	820	48 000	36 700	400
- Spécialisées en brebis laitières	112 700	81 100	1 620	81 100	58 400	1 170
- Autres exploitations ovins-caprins de montagne-piémont	141 200	75 100	2 200	117 700	62 600	1 830
Exploitations de granivores (moins de 5 UGB herbivores)	341 800	196 400	8 430	329 500	189 400	8 130
- Avec une production porcine (mais sans volailles)	528 000	240 000	9 540	511 900	232 700	9 250
- Avec volailles et autres combinaisons granivores	255 100	166 700	7 580	244 500	159 800	7 260
Exploitations de grandes cultures (moins de 5 UGB herb.)	229 400	144 300	1 930	190 300	119 700	1 600
- Spécialisées COP, avec une orientation blé tendre	254 600	163 200	1 960	211 200	135 400	1 630
- Spécialisées COP, avec une orientation blé dur	182 700	133 300	1 870	147 000	107 300	1 500
- Spécialisées COP, avec une orientation maïs grain	182 200	119 800	2 190	154 300	101 500	1 850
- Spécialisées COP, avec une orientation oléagineux	213 300	125 500	1 670	173 800	102 300	1 360
- Autres exploitations diversifiées de grandes cultures	236 900	136 100	1 840	196 200	112 700	1 520
Exploitations viticoles (moins de 5 UGB herb.)	225 200	81 900	9 990	221 300	80 500	9 820
Exploitations arboricoles et maraîchères (moins de 5 UGB herb.)	246 800	56 700	14 410	238 500	54 800	13 920
Autres exploitations agricoles (moins de 5 UGB herbivores)	192 300	90 700	3 090	171 100	80 700	2 750
Ensemble des exploitations agricoles	222 100	108 900	2 610	190 700	93 500	2 240

Annexe 3. Les résultats économiques dans les exploitations agricoles en France (euros et %)

	EBE			Résultat courant		
	/ Exploitation	/ UTAF	/ SAU	/ Exploitation	/ UTAF	/ SAU
Exploitations laitières (ensemble)	100 400	56 700	969	56 800	32 100	548
* Plaine	111 000	60 700	1 007	63 200	34 500	573
- Très spécialisées lait, maïs fourrage non limité	78 500	48 800	1 160	44 600	27 700	658
- Très spécialisées lait, maïs fourrage limité	80 000	50 300	1 038	50 200	31 600	652
- Très spécialisées lait, herbager	70 700	45 900	994	42 800	27 800	601
- Diversifiées en bovins viande, avec vaches allaitantes	99 600	53 900	817	55 300	29 900	453
- Diversifiées en bovins-viande, avec bovins mâles	94 900	57 900	944	54 600	33 300	542
- Diversifiées en granivores (porcs et volailles)	113 800	57 700	1 561	66 100	33 600	907
- Diversifiées en polyculture, pas de v. bovine, maïs non limité	158 500	73 000	1 132	89 300	41 200	638
- Autres polyculture-élevage	148 000	72 900	871	81 700	40 200	481
* Montagne et piémont	68 300	42 400	820	37 400	23 200	449
- Très spécialisées lait, avec maïs fourrage	66 700	40 900	959	35 500	21 800	509
- Très spécialisées lait, herbager	64 900	43 500	833	35 900	24 100	461
- Diversifiées en bovins viande, avec vaches allaitantes	73 300	43 100	695	40 000	23 500	379
- Autres exploitations laitières de montagne-piémont	74 400	39 000	901	41 400	21 700	501
Exploitations bovins-viande (total)	61 100	45 300	581	32 400	24 000	308
* Plaine	69 100	50 800	626	37 200	27 400	337
- Engraisseurs (spécialisés et diversifiés)	98 700	72 000	1 022	62 600	45 700	649
- Très spécialisées en bovins-viande, naisseur	43 100	34 800	407	20 100	16 200	190
- Très spécialisées en bovins-viande, naisseur-engraisseur	61 900	44 200	573	34 100	24 400	316
- Diversifiées en ovins-caprins	56 500	39 000	861	25 400	17 500	387
- Diversifiées en granivores (porcs et volailles)	67 300	41 300	787	33 000	20 200	385
- Diversifiées en grandes cultures	102 200	74 600	706	61 900	45 200	428
- Diversifiées en polyculture-élevage	73 900	53 600	637	38 500	27 900	331
* Montagne-piémont	41 100	31 400	445	20 400	15 600	221
- Très spécialisées en bovins-viande	39 000	30 700	381	18 300	14 400	179
- Diversifiées en ovins-caprins	37 800	26 800	540	22 200	15 700	316
- Autres exploitations bovins-viande de montagne-piémont	53 300	38 900	716	27 100	19 800	364
Exploitations ovins-caprins (total)	49 100	35 300	569	28 800	20 700	334
* Plaine	52 800	36 400	654	31 700	21 900	393
- Spécialisées en brebis allaitantes	38 500	32 600	449	24 500	20 800	286
- Spécialisées en chèvres	35 300	21 400	1 149	19 500	11 800	635
- Autres exploitations ovins de plaine	68 600	47 300	645	41 500	28 600	390
* Montagne et piémont	45 800	33 900	504	26 300	19 500	289
- Spécialisées en brebis allaitantes	38 900	31 100	323	20 100	16 000	167
- Spécialisées en brebis laitières	52 000	39 700	749	31 800	24 300	458
- Autres exploitations ovins-caprins de montagne-piémont	50 700	31 500	790	30 700	19 100	478
Exploitations de granivores (moins de 5 UGB herbivores)	76 300	57 800	1 881	40 800	30 900	1 007
- Avec une production porcine (mais sans volailles)	99 700	73 300	1 802	48 700	35 800	880
- Avec volailles et autres combinaisons granivores	65 400	50 300	1 942	37 200	28 600	1 104
Exploitations de grandes cultures (moins de 5 UGB herb.)	98 700	80 300	831	65 600	53 300	552
- Spécialisées COP, avec une orientation blé tendre	111 100	90 400	857	74 700	60 700	576
- Spécialisées COP, avec une orientation blé dur	80 700	70 200	827	57 500	50 000	588
- Spécialisées COP, avec une orientation maïs grain	78 300	63 200	940	52 400	42 300	629
- Spécialisées COP, avec une orientation oléagineux	87 600	66 400	686	55 100	41 700	431
- Autres exploitations diversifiées de grandes cultures	100 000	82 000	777	64 700	53 000	502
Exploitations viticoles (moins de 5 UGB herb.)	87 900	65 100	3 901	63 200	46 800	2 806
Exploitations arboricoles et maraîchères (moins de 5 UGB herb.)	59 200	38 000	3 458	32 400	20 800	1 892
Autres exploitations agricoles (moins de 5 UGB herbivores)	69 800	50 900	1 120	46 100	33 600	740
Ensemble des exploitations agricoles	82 100	56 600	966	49 800	34 400	586

Annexe 4. Les aides directes dans les exploitations agricoles en France (euros et %)

	Aides directes totales (Pilier I et II) - En euros et en %					
	/ Exploitation	/ UTA	Ha de SAU	/ Production	/ EBE	/ RCAI
Exploitations laitières (ensemble)	39 500	19 800	382	18%	39%	70%
* Plaine	40 700	19 600	369	16%	37%	64%
- Très spécialisées lait, maïs fourrage non limité	26 100	14 600	385	14%	33%	58%
- Très spécialisées lait, maïs fourrage limité	28 600	16 400	371	17%	36%	57%
- Très spécialisées lait, herbager	28 300	17 000	398	23%	40%	66%
- Diversifiées en bovins viande, avec vaches allaitantes	45 500	22 900	373	21%	46%	82%
- Diversifiées en bovins-viande, avec bovins mâles	36 600	20 500	363	18%	39%	67%
- Diversifiées en granivores (porcs et volailles)	27 600	12 600	379	8%	24%	42%
- Diversifiées en polyculture, pas de v. bovine, maïs non limité	53 500	21 200	382	15%	34%	60%
- Autres polyculture-élevage	59 100	23 700	348	18%	40%	72%
* Montagne et piémont	36 000	20 500	433	27%	53%	96%
- Très spécialisées lait, avec maïs fourrage	32 000	17 800	459	23%	48%	90%
- Très spécialisées lait, herbager	31 700	19 900	407	27%	49%	88%
- Diversifiées en bovins viande, avec vaches allaitantes	47 500	25 700	450	34%	65%	119%
- Autres exploitations laitières de montagne-piémont	36 400	16 600	441	22%	49%	88%
Exploitations bovins-viande (total)	43 400	27 600	412	35%	71%	134%
* Plaine	43 800	27 100	397	30%	63%	118%
- Engraisseurs (spécialisés et diversifiés)	39 700	23 200	412	18%	40%	63%
- Très spécialisées en bovins-viande, naisseur	45 600	34 000	430	63%	106%	227%
- Très spécialisées en bovins-viande, naisseur-engraisseur	51 500	33 500	477	45%	83%	151%
- Diversifiées en ovins-caprins	26 100	12 400	398	15%	46%	103%
- Diversifiées en granivores (porcs et volailles)	39 200	21 500	458	18%	58%	119%
- Diversifiées en grandes cultures	49 400	29 200	341	25%	48%	80%
- Diversifiées en polyculture-élevage	43 600	26 100	375	27%	59%	113%
* Montagne-piémont	42 200	29 500	457	64%	103%	207%
- Très spécialisées en bovins-viande	45 200	33 700	441	79%	116%	247%
- Diversifiées en ovins-caprins	37 700	26 000	539	70%	100%	170%
- Autres exploitations bovins-viande de montagne-piémont	34 700	19 600	466	31%	65%	128%
Exploitations ovins-caprins (total)	36 700	23 700	425	41%	75%	127%
* Plaine	34 600	20 900	428	32%	66%	109%
- Spécialisées en brebis allaitantes	46 100	35 700	537	81%	120%	188%
- Spécialisées en chèvres	15 600	8 400	507	21%	44%	80%
- Autres exploitations ovins de plaine	40 200	23 600	378	28%	59%	97%
* Montagne et piémont	38 500	26 200	423	52%	84%	146%
- Spécialisées en brebis allaitantes	51 200	39 100	425	107%	132%	255%
- Spécialisées en brebis laitières	31 600	22 700	455	39%	61%	99%
- Autres exploitations ovins-caprins de montagne-piémont	23 500	12 500	366	20%	46%	77%
Exploitations de granivores (moins de 5 UGB herbivores)	12 300	7 100	304	4%	16%	30%
- Avec une production porcine (mais sans volailles)	16 100	7 300	291	3%	16%	33%
- Avec volailles et autres combinaisons granivores	10 600	6 900	313	4%	16%	28%
Exploitations de grandes cultures (moins de 5 UGB herb.)	39 100	24 600	329	21%	40%	60%
- Spécialisées COP, avec une orientation blé tendre	43 400	27 800	334	21%	39%	58%
- Spécialisées COP, avec une orientation blé dur	35 700	26 100	365	24%	44%	62%
- Spécialisées COP, avec une orientation maïs grain	27 900	18 300	334	18%	36%	53%
- Spécialisées COP, avec une orientation oléagineux	39 500	23 200	309	23%	45%	72%
- Autres exploitations diversifiées de grandes cultures	40 700	23 400	316	21%	41%	63%
Exploitations viticoles (moins de 5 UGB herb.)	3 900	1 400	171	2%	4%	6%
Exploitations arboricoles et maraîchères (moins de 5 UGB herb.)	8 300	1 900	483	3%	14%	26%
Autres exploitations agricoles (moins de 5 UGB herbivores)	21 300	10 000	341	12%	30%	46%
Ensemble des exploitations agricoles	31 400	15 400	369	16%	38%	63%

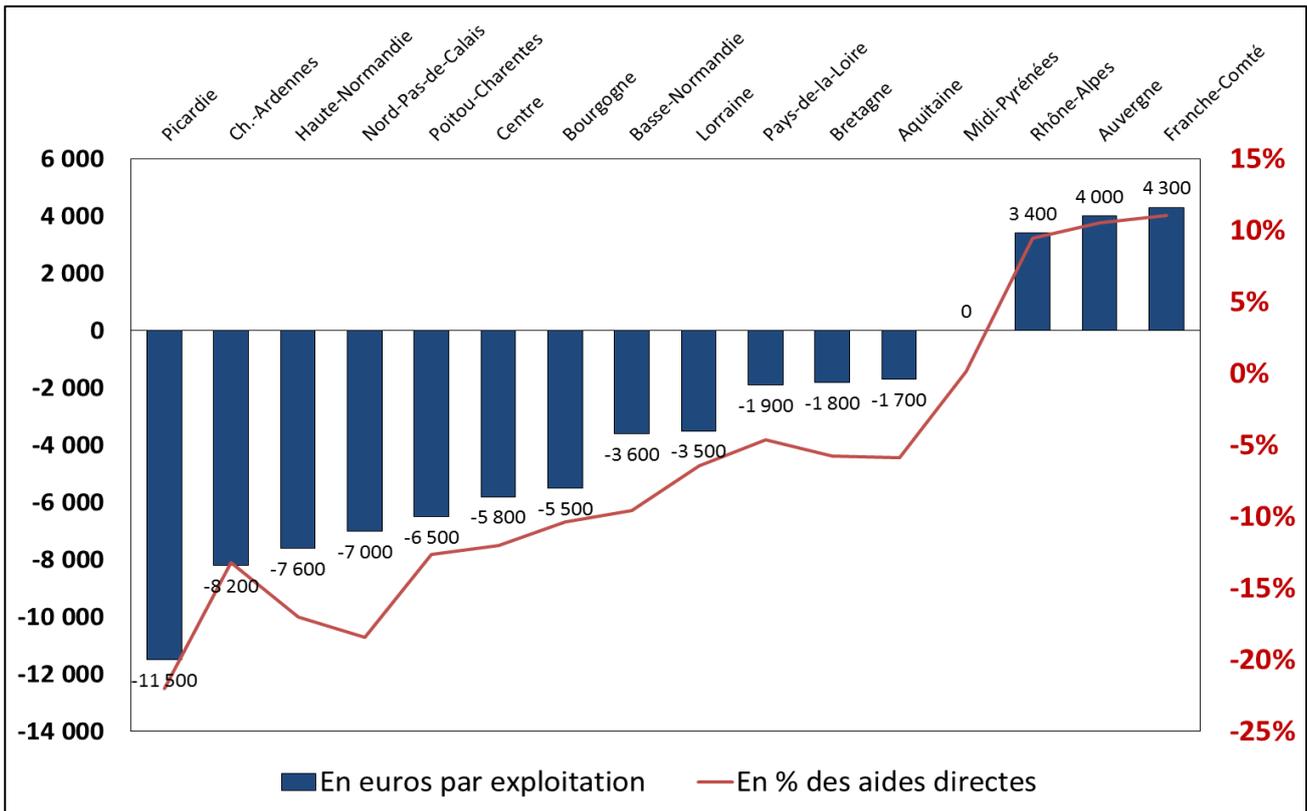
Annexe 5. Les types d'aides directes dans les exploitations agricoles en France (%)

	En % des aides directes totales (Pilier I et II)					
	Pilier I	DPU	A. couplées	Pilier II	PHAE	ICHN
Exploitations laitières (ensemble)	80,1%	77,9%	2,3%	19,9%	2,4%	6,0%
* Plaine	88,6%	86,7%	2,0%	11,4%	0,7%	0,4%
- Très spécialisées lait, maïs fourrage non limité	92,8%	92,7%	0,1%	7,2%	0,1%	0,0%
- Très spécialisées lait, maïs fourrage limité	86,0%	85,6%	0,3%	14,0%	0,2%	0,2%
- Très spécialisées lait, herbager	67,2%	66,5%	0,7%	32,8%	7,0%	0,2%
- Diversifiées en bovins viande, avec vaches allaitantes	83,9%	76,1%	7,7%	16,1%	1,1%	1,1%
- Diversifiées en bovins-viande, avec bovins mâles	89,2%	88,9%	0,3%	10,8%	1,4%	0,4%
- Diversifiées en granivores (porcs et volailles)	90,0%	88,4%	1,7%	10,0%	0,3%	0,2%
- Diversifiées en polyculture, pas de v. bovine, maïs non limité	92,5%	91,8%	0,7%	7,5%	0,0%	0,1%
- Autres polyculture-élevage	89,6%	88,1%	1,5%	10,4%	0,3%	0,5%
* Montagne et piémont	51,1%	47,8%	3,3%	48,9%	8,3%	25,2%
- Très spécialisées lait, avec maïs fourrage	55,9%	55,8%	0,1%	44,1%	3,4%	25,1%
- Très spécialisées lait, herbager	43,2%	43,0%	0,2%	56,8%	12,3%	28,5%
- Diversifiées en bovins viande, avec vaches allaitantes	55,6%	46,6%	9,1%	44,4%	7,9%	22,1%
- Autres exploitations laitières de montagne-piémont	57,5%	54,4%	3,1%	42,5%	3,7%	22,1%
Exploitations bovins-viande (total)	76,1%	55,6%	20,6%	23,9%	4,4%	7,2%
* Plaine	81,2%	61,4%	19,9%	18,8%	2,9%	2,9%
- Engraisseurs (spécialisés et diversifiés)	93,3%	92,0%	1,4%	6,7%	0,1%	0,2%
- Très spécialisées en bovins-viande, naisseur	72,4%	46,7%	25,7%	27,6%	7,1%	4,9%
- Très spécialisées en bovins-viande, naisseur-engraisseur	77,2%	52,1%	25,1%	22,8%	2,0%	2,3%
- Diversifiées en ovins-caprins	74,0%	47,5%	26,5%	26,0%	3,7%	3,3%
- Diversifiées en granivores (porcs et volailles)	75,6%	49,3%	26,3%	24,4%	3,2%	2,8%
- Diversifiées en grandes cultures	90,9%	80,7%	10,2%	9,1%	0,0%	0,7%
- Diversifiées en polyculture-élevage	84,9%	64,9%	20,1%	15,1%	1,1%	3,1%
* Montagne-piémont	62,9%	40,5%	22,4%	37,1%	8,4%	18,3%
- Très spécialisées en bovins-viande	63,4%	40,4%	23,1%	36,6%	9,0%	16,1%
- Diversifiées en ovins-caprins	58,6%	35,7%	22,9%	41,4%	8,6%	26,5%
- Autres exploitations bovins-viande de montagne-piémont	64,9%	46,9%	18,0%	35,1%	4,4%	20,4%
Exploitations ovins-caprins (total)	64,3%	48,7%	15,6%	35,7%	6,0%	16,8%
* Plaine	75,2%	61,1%	14,1%	24,8%	3,4%	5,7%
- Spécialisées en brebis allaitantes	73,3%	50,3%	23,0%	26,7%	6,6%	7,6%
- Spécialisées en chèvres	52,5%	40,7%	11,8%	47,5%	7,5%	10,9%
- Autres exploitations ovins de plaine	81,0%	70,8%	10,2%	19,0%	1,0%	3,6%
* Montagne et piémont	55,9%	39,1%	16,8%	44,1%	8,1%	25,5%
- Spécialisées en brebis allaitantes	56,8%	39,5%	17,3%	43,2%	10,1%	21,9%
- Spécialisées en brebis laitières	56,5%	37,7%	18,8%	43,5%	4,6%	30,0%
- Autres exploitations ovins-caprins de montagne-piémont	50,6%	39,9%	10,8%	49,4%	6,1%	32,2%
Exploitations de granivores (moins de 5 UGB herbivores)	84,7%	84,1%	0,6%	15,3%	0,0%	0,4%
- Avec une production porcine (mais sans volailles)	85,9%	85,3%	0,5%	14,1%	0,0%	0,4%
- Avec volailles et autres combinaisons granivores	83,9%	83,2%	0,7%	16,1%	0,1%	0,5%
Exploitations de grandes cultures (moins de 5 UGB herb.)	92,8%	91,1%	1,7%	7,2%	0,0%	0,2%
- Spécialisées COP, avec une orientation blé tendre	94,3%	92,5%	1,8%	5,7%	0,0%	0,0%
- Spécialisées COP, avec une orientation blé dur	92,9%	88,6%	4,4%	7,1%	0,0%	3,3%
- Spécialisées COP, avec une orientation maïs grain	91,8%	91,4%	0,4%	8,2%	0,0%	0,0%
- Spécialisées COP, avec une orientation oléagineux	89,9%	89,0%	1,0%	10,1%	0,0%	0,0%
- Autres exploitations diversifiées de grandes cultures	91,4%	89,5%	1,8%	8,6%	0,0%	0,0%
Exploitations viticoles (moins de 5 UGB herb.)	49,2%	48,5%	0,7%	50,8%	0,0%	1,6%
Exploitations arboricoles et maraîchères (moins de 5 UGB herb.)	27,7%	26,5%	1,2%	72,3%	0,0%	2,2%
Autres exploitations agricoles (moins de 5 UGB herbivores)	81,0%	79,8%	1,2%	19,0%	0,1%	0,1%
Ensemble des exploitations agricoles	79,6%	70,8%	8,8%	20,4%	2,5%	5,2%

Annexe 6. L'impact de la réforme de la PAC dans les exploitations agricoles en France (euros et %)

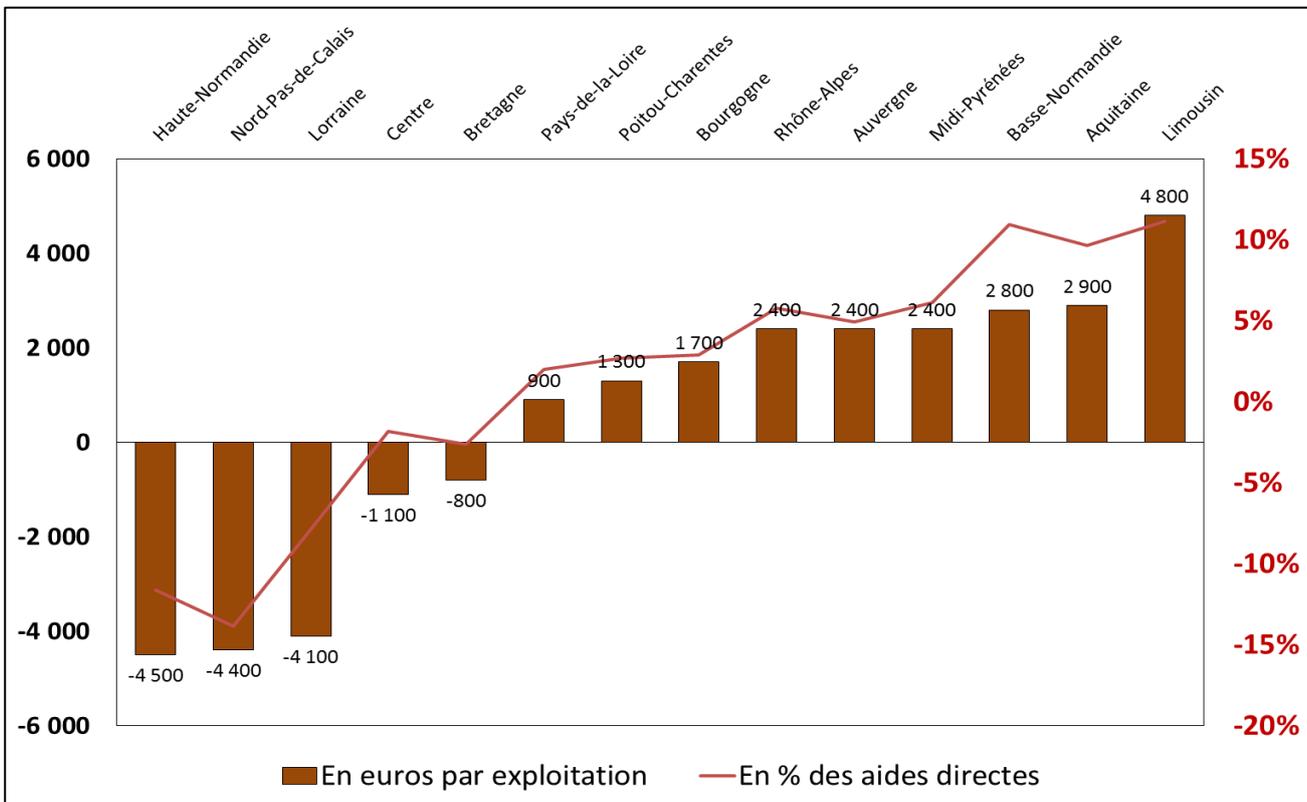
	Impact de la réforme de la PAC					
	/ Exploitation	/ UTA	/ Ha de SAU	/ Aides directes	/ Production	/ RCAI
Exploitations laitières (ensemble)	-1 850	-930	-18	-4,7%	-0,8%	-3,3%
* Plaine	-4 000	-1 930	-36	-9,8%	-1,6%	-6,3%
- Très spécialisées lait, maïs fourrage non limité	-2 600	-1 460	-38	-10,0%	-1,4%	-5,8%
- Très spécialisées lait, maïs fourrage limité	-1 240	-710	-16	-4,3%	-0,7%	-2,5%
- Très spécialisées lait, herbager	1 180	710	17	4,2%	1,0%	2,8%
- Diversifiées en bovins viande, avec vaches allaitantes	-800	-400	-7	-1,8%	-0,4%	-1,4%
- Diversifiées en bovins-viande, avec bovins mâles	-3 660	-2 060	-36	-10,0%	-1,8%	-6,7%
- Diversifiées en granivores (porcs et volailles)	70	30	1	0,3%	0,0%	0,1%
- Diversifiées en polyculture, pas de v. bovine, maïs non limité	-9 220	-3 640	-66	-17,2%	-2,5%	-10,3%
- Autres polyculture-élevage	-8 440	-3 390	-50	-14,3%	-2,6%	-10,3%
* Montagne et piémont	4 650	2 640	56	12,9%	3,5%	12,5%
- Très spécialisées lait, avec maïs fourrage	2 470	1 370	35	7,7%	1,7%	7,0%
- Très spécialisées lait, herbager	6 000	3 770	77	18,9%	5,1%	16,7%
- Diversifiées en bovins viande, avec vaches allaitantes	5 020	2 710	48	10,6%	3,6%	12,6%
- Autres exploitations laitières de montagne-piémont	2 630	1 200	32	7,2%	1,6%	6,4%
Exploitations bovins-viande (total)	1 160	740	11	2,7%	0,9%	3,6%
* Plaine	-110	-70	-1	-0,2%	-0,1%	-0,3%
- Engraisseurs (spécialisés et diversifiés)	-8 620	-5 040	-89	-21,7%	-3,8%	-13,8%
- Très spécialisées en bovins-viande, naisseur	3 590	2 680	34	7,9%	4,9%	17,9%
- Très spécialisées en bovins-viande, naisseur-engraisseur	780	500	7	1,5%	0,7%	2,3%
- Diversifiées en ovins-caprins	4 540	2 150	69	17,4%	2,6%	17,9%
- Diversifiées en granivores (porcs et volailles)	4 500	2 470	53	11,5%	2,0%	13,7%
- Diversifiées en grandes cultures	-6 250	-3 700	-43	-12,7%	-3,2%	-10,1%
- Diversifiées en polyculture-élevage	-690	-420	-6	-1,6%	-0,4%	-1,8%
* Montagne-piémont	4 340	3 030	47	10,3%	6,6%	21,3%
- Très spécialisées en bovins-viande	4 890	3 650	48	10,8%	8,5%	26,7%
- Diversifiées en ovins-caprins	4 270	2 940	61	11,3%	8,0%	19,2%
- Autres exploitations bovins-viande de montagne-piémont	2 150	1 210	29	6,2%	1,9%	7,9%
Exploitations ovins-caprins (total)	2 620	1 690	30	7,1%	2,9%	9,1%
* Plaine	-1 020	-620	-13	-3,0%	-1,0%	-3,2%
- Spécialisées en brebis allaitantes	-650	-500	-8	-1,4%	-1,1%	-2,6%
- Spécialisées en chèvres	2 010	1 090	65	12,9%	2,7%	10,3%
- Autres exploitations ovins de plaine	-2 860	-1 680	-27	-7,1%	-2,0%	-6,9%
* Montagne et piémont	5 790	3 940	64	15,0%	7,8%	22,0%
- Spécialisées en brebis allaitantes	7 380	5 630	61	14,4%	15,4%	36,8%
- Spécialisées en brebis laitières	4 540	3 270	65	14,4%	5,6%	14,3%
- Autres exploitations ovins-caprins de montagne-piémont	4 450	2 370	69	18,9%	3,8%	14,5%
Exploitations de granivores (moins de 5 UGB herbivores)	1 040	600	26	8,4%	0,3%	2,5%
- Avec une production porcine (maïs sans volailles)	1 880	850	34	11,7%	0,4%	3,9%
- Avec volailles et autres combinaisons granivores	650	420	19	6,1%	0,3%	1,7%
Exploitations de grandes cultures (moins de 5 UGB herb.)	-7 140	-4 490	-60	-18,3%	-3,8%	-10,9%
- Spécialisées COP, avec une orientation blé tendre	-8 760	-5 620	-68	-20,2%	-4,1%	-11,7%
- Spécialisées COP, avec une orientation blé dur	-7 220	-5 270	-74	-20,2%	-4,9%	-12,6%
- Spécialisées COP, avec une orientation maïs grain	-4 560	-3 000	-55	-16,4%	-3,0%	-8,7%
- Spécialisées COP, avec une orientation oléagineux	-5 490	-3 230	-43	-13,9%	-3,2%	-10,0%
- Autres exploitations diversifiées de grandes cultures	-6 730	-3 870	-52	-16,5%	-3,4%	-10,4%
Exploitations viticoles (moins de 5 UGB herb.)	570	210	25	14,8%	0,3%	0,9%
Exploitations arboricoles et maraîchères (moins de 5 UGB herb.)	370	90	22	4,5%	0,2%	1,1%
Autres exploitations agricoles (moins de 5 UGB herbivores)	-1 720	-810	-28	-8,1%	-1,0%	-3,7%
Ensemble des exploitations agricoles	-1 300	-640	-15	-4,1%	-0,7%	-2,6%

Annexe 7. L'impact de la réorientation des aides directes pour les exploitations laitières



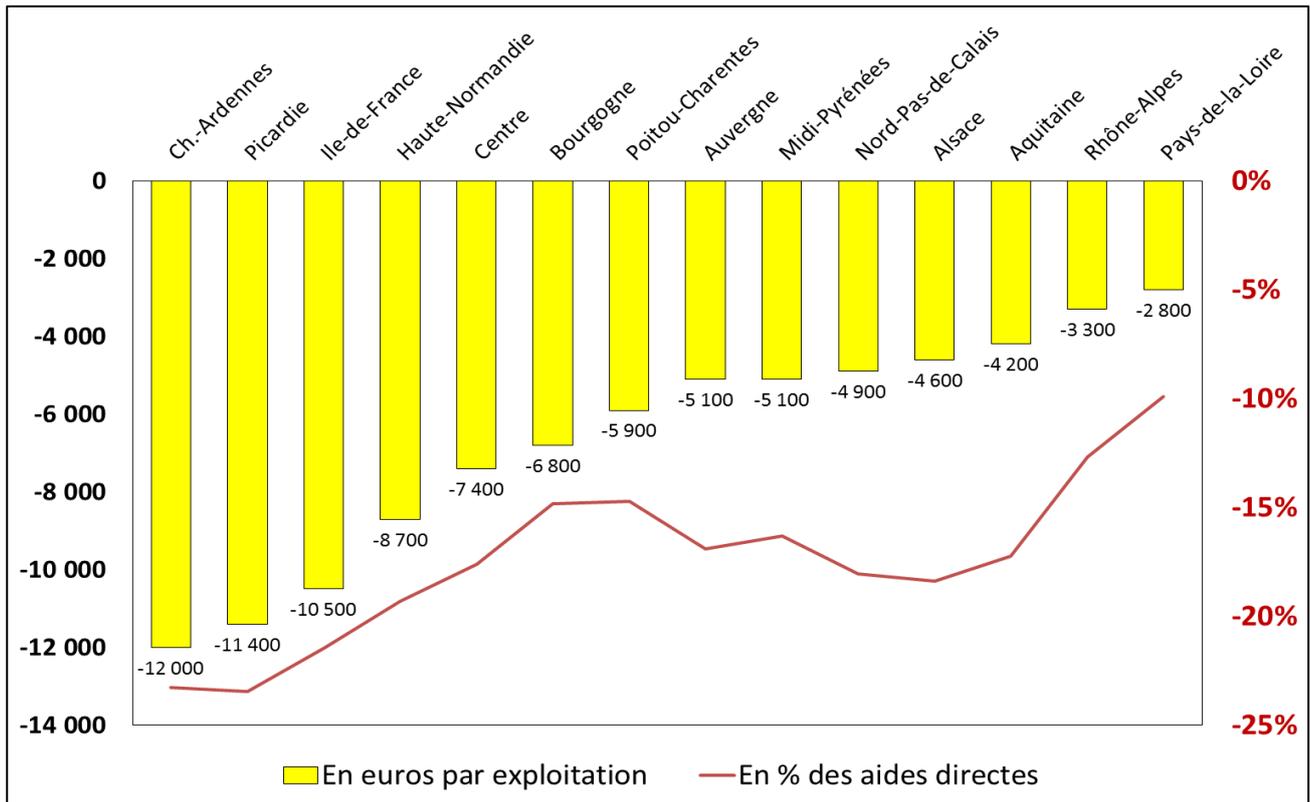
Sources : Agreste – RICA France 2011 / Traitement INRA SAE2 Nantes

Annexe 7. L'impact de la réorientation des aides directes pour les exploitations de bovins-viande



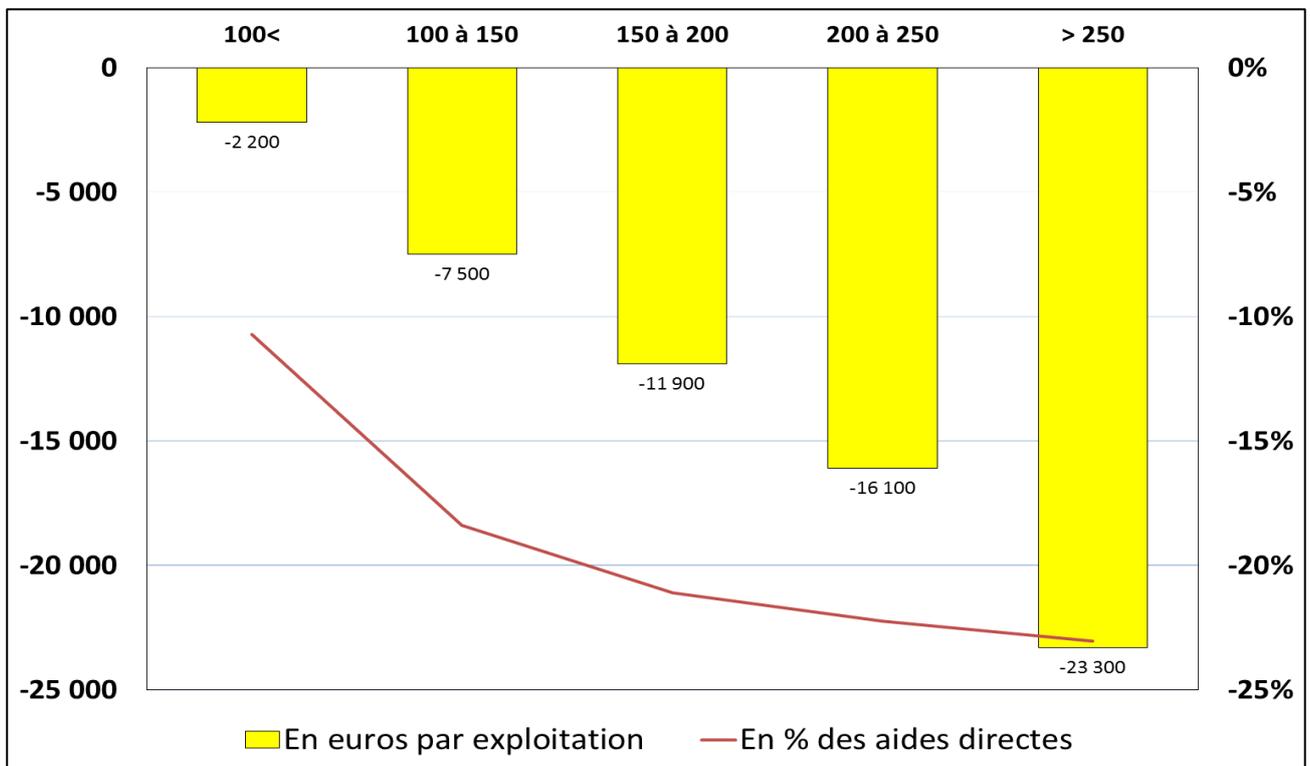
Sources : Agreste – RICA France 2011 / Traitement INRA SAE2 Nantes

Annexe 9. L'impact de la réorientation des aides directes pour les exploitations de grandes cultures



Sources : Agreste – RICA France 2011 / Traitement INRA SAE2 Nantes

Annexe 10. L'impact pour les exploitations de grandes cultures françaises selon leur taille en SAU



Sources : Agreste – RICA France 2011 / Traitement INRA SAE2 Nantes